

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 24 MAI 2012**

Compte rendu

- 23 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 24 mai 2012 au Centre de Conférence Capital 8, 32, rue de Monceau, 75008 Paris, détenant 9 336 659 actions (soit 97,77% des actions ayant le droit de vote) et représentant 9 335 971 droits de vote sur les 9 548 554 actions ayant le droit de vote existantes.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2011 ainsi que le dividende de 2,15 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a renouvelé, pour une durée d'un an, les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Louis BRUNET, Pierre FERAUD, Christian PEENE, Michel SAVART et des sociétés Euris et Finatis et a reconduit Monsieur Bernard FRAIGNEAU dans ses fonctions de censeur.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat d'un commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Ernst & Young et Autres, et a nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, la société Auditex.

L'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration d'acquérir des actions de la société.

L'Assemblée Générale a réitéré l'autorisation au conseil d'administration pour une période de trois ans afin de procéder à la réduction du capital social de la société, dans la limite de 10% du capital par périodes de 24 mois, par annulation d'actions acquises dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions approuvé par l'assemblée générale ordinaire.

Résultat des votes

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Première résolution : Approbation des comptes annuels de la société

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 97,14 % voix pour et 2,86 % voix contre.

Troisième résolution : Affectation du résultat de la société

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 99,99 % voix pour et 1 voix contre.

Quatrième résolution : Virement du poste « autres réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres »

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 97,14 % voix pour et 2,86 % voix contre.

Sixième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur (Michel SAVART)

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 99,99 % voix pour et 1 voix contre.

Septième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur (Jean-Louis BRUNET)

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur (Pierre FERAUD)

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 98,07 % voix pour et 1,93% voix contre.

Neuvième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur (Christian PEENE)

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur (Euris)

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 99,99 % voix pour et 1 voix contre.

Onzième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur (Finatis)

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 99,99 % voix pour et 1 voix contre.

Douzième résolution : Renouvellement du mandat d'un censeur (Bernard FRAIGNEAU)

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 97,14 % voix pour et 2,86 % voix contre.

Treizième résolution : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire (Cabinet Ernst & Young et Autres)

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 99,07 % voix pour et 0,93 % voix contre.

Quatorzième résolution : Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant (Société Auditex)

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 97,14 % voix pour et 2,86 % voix contre.

Quinzième résolution : *Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 98,07 % voix pour et 1,93 % voix contre.

Seizième résolution : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

• **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Dix-septième résolution : *Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre*

Cette résolution a été adoptée à la majorité par 97,14 % voix pour et 2,86 % voix contre.

Dix-huitième résolution : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.